

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 15 février 2024

Nombre de membres : Afférents au Conseil d'administration : 15 En exercice : 15 Date de convocation : 9-02-2024 Date d'affichage : 9-02-2024	L'an deux-mille-vingt-quatre et le quinze février à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry Dufour, Président. Présents : Thierry DUFOUR, Nadine CONDOMINES MAUREL (procuration reçue de Philippe Caceres), Alfred KROL, Monique COBOURG, Brigitte VERGNES, Caroline BLANCO, Pascale BERLY, Annie CAVAILLÈS, Serge COTTO, Hélène AILLOS, Anne-Marie GUYADER, Yolande LARTIGUE, Jean-Philippe SOUQUIÈRE Absent représenté : Philippe CACÉRÈS (procuration donnée à Nadine Condomines Maurel) Excusée : Nawel VIGUIÉ Secrétaire : Nadine CONDOMINES MAUREL						
<table border="1"><tr><td>Présents : 13</td><td>Abstention : 0</td></tr><tr><td>Représentés : 1</td><td>Votes pour : 14</td></tr><tr><td>Votants : 14</td><td>Votes contre : 0</td></tr></table>	Présents : 13	Abstention : 0	Représentés : 1	Votes pour : 14	Votants : 14	Votes contre : 0	
Présents : 13	Abstention : 0						
Représentés : 1	Votes pour : 14						
Votants : 14	Votes contre : 0						

DELIB.CCAS N°2024-06 : Débat sur les orientations budgétaires 2024

Monsieur le Président du CCAS rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB), en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au Président du CCAS de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

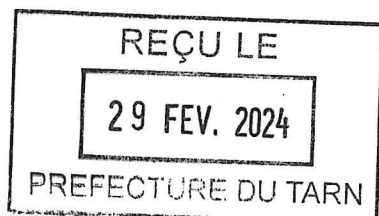
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport sur les orientations budgétaires joint,

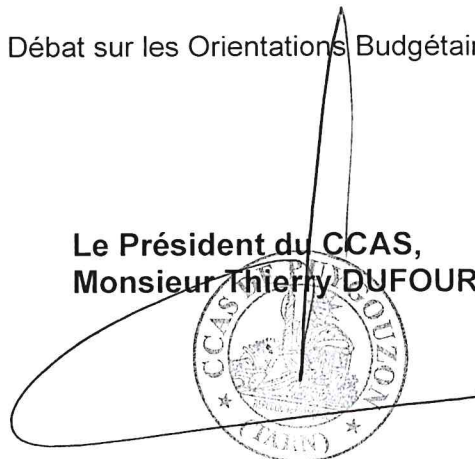
Considérant que le Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) doit se tenir dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil d'administration dont il est pris acte par une délibération spécifique, Après en avoir délibéré le conseil d'administration décide, **à l'unanimité** :

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires 2023.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme



Le Président du CCAS,
Monsieur Thierry DUFOUR





Centre Communal d'Action Sociale

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2024

BUDGET GÉNÉRAL CCAS

SOMMAIRE

Préambule

Partie I : Point de situation financière 2018-2023

Partie II : Rétrospective des actions menées par le CCAS en 2023

Partie III : Les orientations pour l'année 2024

PRÉAMBULE

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal qui a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en lien étroit avec les institutions publiques et privées à caractère social. Les actions menées doivent contribuer à créer et maintenir du lien social et à venir en aide aux personnes en difficulté.

La population de Puygouzon étant supérieure à 3 500 habitants, le CCAS a l'obligation de procéder à un débat d'orientations budgétaires, dans les 10 semaines précédant le vote du budget. Les grandes orientations peuvent ainsi être définies.

La loi NOTRe du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, précise que le DOB doit s'appuyer sur un ROB qui doit donner lieu à une délibération votée par le Conseil d'Administration du CCAS.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est la première étape obligatoire du cycle budgétaire. Le DOB permet aux administrateurs du CCAS de s'exprimer sur les orientations à donner. Puis le budget primitif est élaboré.

Partie I : Point de situation financière de 2018-2023 et subventions mairies accordées au CCAS

Fonctionnement	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses	78 245,45 €	80 419,48 €	94 157,35 €	90 344,77 €	89 334,31 €	93 815,66 €
Recettes	75 910,54 €	79 013,44 €	88 428,73 €	90 366,75 €	86 708,57 €	87 360,39 €
Résultat	-2 334,91 €	-1 406,04 €	-5 728,62 €	21,98 €	-2 625,74 €	-6 455,27 €
Résultat n-1	34 510,01 €	32 175,10 €	30 769,06 €	25 040,44 €	25 062,42 €	22 436,68 €
Résultat cumulé	32 175,10 €	30 769,06 €	25 040,44 €	25 062,42 €	22 436,68 €	15 981,41 €
Subvention Mairie	45 000,00 €	45 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €

Au vu du niveau de résultat fin 2023 à 15.981,41€, la subvention CCAS demandée à la mairie en 2024, sera de 55.000€. Le budget prévisionnel 2024 sera construit avec ce montant.

Evolution des principaux chapitres du compte administratif

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Chapitre 011 charges générales	38 311,90 €	45 306,28 €	46 952,81 €	42 847,19 €	45 924,18 €
Chapitre 012 charges de personnel	32 514,58 €	34 225,86 €	34 321,96 €	35 988,12 €	37 332,68 €
Chapitre 65 autres charges	9 593,00 €	9 625,21 €	9 070,00 €	10 499,00 €	10 558,80 €
Charges exceptionnelles		5 000,00 €			
TOTAL	80 419,48 €	94 157,35 €	90 344,77 €	89 334,31 €	93 815,66 €
Subvention mairie	45 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Recettes : concessions et portage des repas	31 856,35 €	38 278,73 €	39 681,75 €	36 708,57 €	37 342,39 €

Partie II : Rétrospective des actions menées par le CCAS en 2023

Action sociale légale :

- Demandes d'aide sociale à l'hébergement : contrôle des dossiers à transmettre au Département – aide administrative aux demandeurs – tableau de suivi
- Demandes d'aide à l'autonomie à domicile
- Accueil, accompagnement et soutien personnalisés : accès aux droits, orientation, aide au maintien à domicile
- Demandes de logement social : accompagnement pour compléter les dossiers et suivi le cas échéant
- Domiciliation des personnes sans domicile stable

Registre nominatif :

Dernière mise à jour effectuée le 3 novembre 2023.

Quelques personnes ont été désinscrites car elles ne sont plus dans la commune (entrée en EHPAD, décès...) = 76 inscrits

Simplification de l'imprimé.

Le fichier devra être requalifié dès le début du mois de mai 2024 afin que nous puissions être opérationnels dès le début de la veille saisonnière, le 1^{er} juin.

Aide sociale facultative :

Aides financières	2019	2020	2021	2022	2023
	43,00 €	575,21 €	196,20 €	749,00 €	1 208,80 €
	Secours alimentaire	(licences APA + secours alimentaires)	licences APA	(licences APA + aide BAFA)	(licences APA + secours alimentaire + prise en charge cantine et Centre Loisirs)

Portage repas :

Première année de fonctionnement de l'entente intercommunale pour la production et le portage de repas à domicile.

En 2023, le coût des repas était de **11,30€**. La participation financière a été maintenue : **0,50€ ou 1,50€ par repas** en fonction des ressources des ménages. **13** personnes ont bénéficié du service, de façon régulière ou ponctuelle (après hospitalisation)

Portage repas CCAS Albi puis entente intercom					
	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de repas	3691	4388	4025	3419	3487
Part repas	5,90 €	5,90 €	6,25 €	6,44 €	6,72 €
Part transport	3,45 €	3,65 €	4,20 €	4,31 €	4,58 €
Coût unitaire repas	9,35 €	9,55 €	10,45 €	10,75 €	11,30 €
Facturation totale service	34 510,85 €	41 905,40 €	42 061,25 €	36 754,25 €	39 403,10 €
Part clients	29 848,35 €	36 396,40 €	37 026,75 €	33 535,75 €	36 301,60 €
Participation CCAS Puyg.	4 662,50 €	5 509,00 €	5 034,50 €	3 218,50 €	3 101,50 €

2 personnes conservent le prestataire *Les Menus Services*. Le coût des repas et du transport étant variable selon les choix des personnes, la dépense totale et la part clients ne sont guère significatives.

Prestataire privé		2021	2022	2023
Repas		126,00€	253,00€	353,00€
Aide CCAS		81,00€	324,50	335,50€

Navette du jeudi : 6 personnes réparties sur l'année

Utilisation du véhicule que le CCAS loue à l'EHPAD (2 100€ à l'année).

Activités et actions régulières :

- Activité Physique Adaptée

Pour la saison 2022-2023, 39 séances du 14 septembre 2022 au 12 juillet 2023.

L'effectif est passé de 8 personnes en septembre, 10 en janvier et 16 en avril.

2 groupes ont été constitués.

Activité Physique Adaptée	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Prise en charge des licences par CCAS	215,00 €	196,20 €	176,00 €	196,20 €	208,00 €

- Maths année scolaire 2022-23 : 5 jeunes
- Rencontres-débats sur des thèmes en lien avec la parentalité : 10 juin et 5 déc 2023
- Promenades résidents 17 promenades effectuées – 5 bénévoles se relaient
- Randonnées Octobre Rose

Activités ponctuelles et sorties en 2023 :

- 2 sorties à la journée « musée-repas-promenade » (Castres et Monestiès)
- 3 ciné-conférences à Albi *Connaissance du Monde*
- 4 déplacements au marché de Réalmont

Carburant des 2 minibus	2021	2022	2023
	220,03 €	396,47 €	491,91 €

- Transport à la demande (TAD) : développement de l'information, aide à l'utilisation et découverte collective de ce service.

Intervenants + collations événements	2019	2020	2021	2022	2023
	487,54 €	120,32 €	856,26 €	1 256,52 €	1 388,68 €
				(FOL et Prévention routière)	(dont Café des parents/Octobre Rose)

- Aide informatique animée par un bénévole : 4 personnes (février à avril 23)

Focus sur quelques postes budgétaires :

Subventions aux associations	2019	2020	2021	2022	2023
	9 550,00 €	9 050,00 €	8 850,00 €	9 750,00 €	9 350,00 €

Maintenance défibrillateurs	2019	2020	2021	2022	2023
Maintenance + consommable	336,00 €	336,00 €	336,00 €	1 222,80 €	840,00 €
Nombre d'appareils	3	3	3	4	5

Partie III : Les orientations pour l'année 2024

Portage de repas à domicile :

Les nouveaux critères d'attribution des aides financières pour le portage de repas vont entraîner une diminution du montant de la participation du CCAS. Une délibération sera votée lors du Conseil d'Administration du 15 février 2024, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

Développement du lien social :

Les sommes ainsi dégagées permettront de développer des actions de lien social à destination des puygouzonnais. L'objectif est d'élargir le public accompagné par le CCAS.

Les différentes activités qui se déroulent depuis plusieurs années vont se poursuivre :
Accompagnement en maths, sorties diversifiées, activités physique adaptée, navette dans Puygouzon, promenades des résidents de l'EHPAD et de personnes à faible mobilité, etc.

Actions intergénérationnelles :

- avec l'AFEV (Les Apprentis Solidaires) : 26 février 2024
- avec les chantiers jeunes : pendant les vacances d'avril 2024 ;

Les postes du budget prévisionnel seront approximativement identiques à ceux de l'année 2023. La subvention demandée à la mairie s'élèvera à 55.000€.